



Formation de 7h réalisée sur la base du volontariat en 1 journée effectuée  
par un enseignant 90€

Personnes concernés :

- délai probatoire est réduit d'une année et le permis est majoré de 2 points au terme de la première année du délai probatoire.
- Si le titulaire du permis a bénéficié de la conduite accompagnée le délai probatoire de 2 ans est réduit de 6 mois et le permis est majoré de 3 points au terme de la première année du délai probatoire réduit.
- Au terme du délai probatoire réduit, le nombre de points affectés au permis est égal au nombre de points maximal.

Conditions :

- avoir commis aucune infraction entraînant un retrait de points ou une restriction, suspension du permis de conduire
- formation d'une journée qui ne pourra être accomplie avant le sixième mois suivant l'obtention du permis de conduire et qui, devra l'être avant le délai d'1 an suivant l'obtention du permis de conduire.

Programme :

-percevoir les risques et mieux connaître les dangers auxquels ils sont exposés. (Danger de la vitesse, fatigue, alcool, stupéfiants...)

Agrément E1601400030

Tarif valable jusqu'au 31/06/16

Ne pas jeter sur la voie publique 192, rue André Halbout - 14500 VIRE NORMANDIE  
espaceconduitelair14@gmail.com